
Renvoi au comité de la guerre de la pétition du citoyen Chemin, qui demande à participer plus activement à la guerre, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de la guerre de la pétition du citoyen Chemin, qui demande à participer plus activement à la guerre, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 451-452;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27116_t1_0451_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tenir les promesses de la philosophie, absoudre la providence du long règne du crime et de la tyrannie.

Que la France, jadis illustre parmi les pays esclaves, éclipsant la gloire de tous les peuples libres qui ont existé, devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés, l'ornement de l'univers, et qu'en scellant votre ouvrage de notre sang, nous puissions au moins voir briller l'aurore de la félicité universelle. Voilà l'ambition de tous les français, la nôtre en particulier, voilà les vœux que les soussignés vous présentent avec tous les titres qui constatent leur haine pour la tyrannie, leur abjuration de l'erreur et leur dévouement à la révolution ».

GATTEAU (*ag. nat.*), CORRIOL le jeune,
SIMIAN.

j

La Société populaire d'Agen félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, la remercie d'avoir envoyé dans le département de Lot-et-Garonne le représentant du peuple Monestier : pendant sa mission, dit-elle, la vertu, la probité, la justice ont été constamment à l'ordre du jour, le Culte de la Raison a remplacé celui de l'erreur, les fanatiques, les aristocrates de tous les genres ont tremblé, et les bons citoyens ont été protégés (1).

[Agen, 5 flor. II] (2).

Le peuple français a voulu la liberté, et sa représentation a pris place au premier rang des puissances humaines, le despotisme et la superstition, protégés par une influence magique avaient obtenu l'empire du monde : frères du peuple, après avoir renversé d'une main vigoureuse et hardie cet édifice consolidé par le tems, déviés vous souffrir que des conspirateurs cherchassent à banir le bonheur parmi les hommes ?

La patrie, et ce n'est point un vain mot pour les Législateurs de la France, vous croit d'extirper de votre sein, tous les monstres nés pour l'esclavage, et la foudre de la liberté a écrasé ou écrasera tous les conjurés; et Danton trop fameux par son patriotisme, hypocrite et dissimulé, a donné ce grand exemple à son pays, qu'il n'est que l'homme vertueux qui conservera la confiance du peuple.

Persévérés, Législateurs, et lorsqu'on ne peut plus compter parmi vous que de zélés déffenseurs de la liberté, et des vrais amis du peuple, vous continuerez des travaux qui vous honorent et vous ne désirerés de rentrer sur vos paisibles foyers, qu'après avoir forcé tous les tirans coalisés contre la France, à reconnoître son indépendance, et qu'après avoir heureusement ordonné toutes les institutions qui peuvent garantir l'imperassibilité (*sic*) de la République une et indivisible.

A ces sentimens que nous inspirent notre amour pour la vérité et notre zèle ardent pour

(1) P.V., XXXVII, 300. Bⁱⁿ, 3 prair; J. Sablier, n° 1328.

(2) C 303, pl. 1114, p. 8. Elle s'appelle « Sté des Amis de la Constitution de 1793 ».

le succès de la révolution, nous devons ajouter l'expression de notre reconnaissance pour le choix que vous avés fait du représentant du peuple Monestier (de la Lozère) envoyé dans le département de Lot-et-Garonne : sous son administration, la vertu, la probité et la justice ont été constamment à l'ordre du jour, par lui le culte de la Raison a remplacé celui de l'erreur, par lui les fanatiques, les aristocrates de tous genres, les intrigans et tous les ennemis de la révolution ont tremblé, et les bons citoyens ont été protégés. Sa mission l'oblige de s'éloigner de nous, il emporte avec lui nos regrets, et nous nous croirons heureux, si après avoir terminé ses pénibles travaux dans le département des Landes, il vient reprendre ceux que le tems ne lui a pas permis de terminer, et faire fructifier cet esprit public qui doit nous conduire à l'oubli de tout intérêt particulier qui ne serait pas fondu dans l'intérêt général.

Pères du peuple, vous daignerés accueillir avec bonté nos vœux, puisque nous ne sommes animés que par le plus vif intérêt de la chose publique.

Périssent les tirans et les traîtres, vive la Montagne. »

PEBERNAL (*vice-présid.*), FAUCHÉ (*secrét.*), Pierre LESFINASSE (*secrét.*), LAVAL (*secrét. par intérim*).

k

Le citoyen Baria, de Laroncourt, département de la Haute-Saône, chargé de famille qu'il entretient de son travail journalier, ne pouvant partager la gloire et les dangers des braves défenseurs de la patrie, envoie 20 liv. en assignats pour les frais de la guerre (1).

l

La Société populaire de Blamont (2) annonce qu'elle a fourni en don patriotique 2,482 chemises, 223 paires de souliers, 209 bas, 14 capottes, une quantité de charpie et autres effets; elle a armé et équipé un cavalier jacobin et fabriqué 4,483 livres de salpêtre. Elle proteste de son entier dévouement à la République et aux représentans du peuple.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de ces dons et adresses (3).

2

Le citoyen Chemin, garde d'artillerie à Grenoble, expose qu'il occupe un poste qui ne convient qu'à un vieux militaire qui ne peut plus soutenir les fatigues de la guerre; pour moi, dit-il, qui n'ai que 23 ans, j'ai dans les veines du sang qui bouillonne de ne pas être au poste qui me convient. Peu m'importe le

(1) P.V., XXXVII, 300 et 325. Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t).

(2) Doubs ou Meurthe ?

(3) P.V., XXXVII, 300. Minute du p.v. (C 302, pl. 1089, p. 28); Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t).

grade que j'aurai, pourvu que je fasse la guerre : nous sommes 4 frères au service de la République, je veux les seconder et les aider à exterminer les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de la guerre (1).

3

Le tribunal du district d'Etain, département de la Meuse, invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que tous les traîtres et les tyrans soient anéantis, et annonce qu'il a quitté le costume dont il étoit affublé ; un juge, dit-il, ne doit avoir pour ornement que l'intégrité et l'impassibilité (2).

Nous prions la Convention (disent ses membres), d'approuver l'arrêté que nous avons pris, de ne nous décorer, dans l'exercice de nos fonctions, que de la médaille suspendue au ruban tricolore (3).

Renvoyé au Comité de législation (4).

4

Les administrateurs du district de Bellême (5) annoncent qu'ils envoient à la monnaie de Paris 376 marcs 5 gros d'argent, vermeil et or, provenant des églises et établissemens supprimés.

Insertion au bulletin, et le renvoi à la commission des revenus nationaux (6).

5

Le conseil-général de la commune de Carcassonne (7) rend hommage aux vertus et à l'énergie du représentant du peuple Chaudron-Roussau, et annonce que les citoyens de cette commune se livrent avec ardeur aux travaux utiles à la République, aux approvisionnements de l'armée, et les jours de décade à l'instruction des lois de la morale et des préceptes de la Raison (8).

[Carcassonne, 20 flor. II] (9).

« Pères du peuple,

Le représentant du peuple Chaudron-Roussau appelé depuis longtemps par nos vœux, s'est enfin rendu dans cette commune; les autorités constituées régénérées, le gouverne-

ment révolutionnaire établi, la conscience publique élevée, tels sont les heureux effets de sa présence; vous dire qu'il a dignement représenté la Convention, c'est vous annoncer qu'une justice sévère a influencé ses opérations, qu'il a été l'apôtre d'une morale pure et saine et des principes républicains; tous les cœurs se sont ouverts avec transport au développement des vérités sublimes qu'il a consacrées. Sensible aux bienfaits de ce digne représentant, le peuple par un mouvement spontané s'est porté en masse à sa demeure au sortir de la Société populaire, il s'est livré avec joie aux épanchements de la fraternité et de l'estime qu'il a vouée à la représentation nationale.

Les citoyens sont républicains; pendant neuf jours de la décade Carcassonne est un grand atelier national divisé en sections, d'où partent journellement les approvisionnements des camps et de nos défenseurs, le dixième jour cet atelier devient un temple où le peuple écoute avec respect la lecture des lois, discute sur la morale et les principes de la Raison et chante des hymnes à l'Eternel et à la liberté; tels sont les travaux et les délassements du peuple, la surveillance la plus active, l'exécution rigoureuse des lois révolutionnaires, la sollicitude d'un père entouré de ses enfants, et sans cesse occupé de leurs besoins; tels sont les devoirs sacrés des magistrats, et ces devoirs, nous les remplissons.

L'époque du commencement de nos travaux est marquée par les succès brillants de l'armée qui nous avoisine. L'espagnol expie douloureusement son trop long séjour, sur une terre libre; nos défenseurs les poursuivent précédés par la victoire; aussi courageux que ces soldats intrépides, au poste qui nous est confié, nous vaincrons l'égoïsme, la cupidité, l'orgueil et toutes les passions ennemies du peuple. Représentants, vous avez fait rejaillir sur nous une étincelle du feu qui vous embrasse pour la patrie; vous qui avez dégagé l'atmosphère politique des nuages qui l'obscurcissaient, vous vous êtes armés de la foudre et les conspirateurs sont morts; ainsi sur tous les points de la République la victoire est à l'ordre du jour. Sachons l'y fixer à jamais; Législateurs, voyez le char de la révolution parcourir avec rapidité la carrière de la liberté. Voyez, d'un côté l'Europe humiliée qui, à la vue de vos travaux sublimes, s'étonne et vous admire, voyez, de l'autre, le peuple français debout, fier de sa gloire et de ses succès qui vient porter avec ivresse dans le sein de ses pères le tribut de sa reconnaissance.

Vive la République, vive la Montagne, périsent tous les ennemis de la liberté du peuple ».

HERISSON (*mairie*), CAZANAVE, GELIZ, BOURLAT, GERMAIN, ALARD, REBOULH [et 30 signatures illisibles].

6

La Société populaire du chef-lieu du district de Villefranche, département de Haute-Garonne, félicite la Convention nationale d'avoir découvert et déjoué la nouvelle conspiration; elle l'invite à rester à son poste, et à consolider

(1) P.V., XXXVII, 300. Bⁱⁿ, 3 prair. (1^{er} suppl^t); J. Lois, n° 599; Mess. soir, n° 640.

(2) P.V., XXXVII, 301. Bⁱⁿ, 3 prair. (1^{er} suppl^t).

(3) J. Lois, n° 599.

(4) P.V., XXXVII, 301.

(5) Orne.

(6) P.V., XXXVII, 301. Bⁱⁿ, 3 prair. (2^e suppl^t); M.U., XL, 13.

(7) Aude.

(8) P.V., XXXVII, 301. Bⁱⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1328; J. Fr., n° 603.

(9) F^{ic} III (Aude 8).